

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 janvier 2014

RÉDUCTION D'ACTIVITÉ DES MONITEURS DE SKI - (N° 1702)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
Mme Battistel et Mme Santais

ARTICLE 2

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« association ou du syndicat professionnel auxquels »

les mots :

« école de ski à laquelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.